

Jan van den Brink, Les Pays-Bas et le plan Schuman (1952)

Légende: En 1952, Jan van den Brink, ministre néerlandais des Affaires étrangères, publie dans les colonnes de la revue française Notre Europe un article qui expose la position des Pays-Bas vis-à-vis du plan Schuman.

Source: Notre Europe. Revue européenne. 1952; 3e année, n° 11-12. Strasbourg: Société européenne d'éditions et de publications.

Copyright: (c) Notre Europe / Société européenne d'édition et de publications

URL: http://www.cvce.eu/obj/jan_van_den_brink_les_pays_bas_et_le_plan_schuman_1952-fr-e8308151-00bc-4808-98e2-bdfc73af6541.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Les Pays-Bas et le plan Schuman

par J. R. M. van den BRINK, Ministre des Affaires Economiques des Pays-Bas

L'attitude favorable du peuple néerlandais et de son gouvernement à l'égard de l'intégration de l'économie européenne en général et plus spécialement à l'égard du premier pas concret dans cette voie, que représente le « Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier », est nettement affirmée par le fait que la Deuxième Chambre du Parlement néerlandais n'a pas seulement été la première à approuver la signature de ce Traité, mais qu'elle l'a fait à une très grande majorité ; seuls les communistes ont voté contre.

D'une part, sans doute, ce résultat doit être attribué au fait qu'aux Pays-Bas la production du charbon et de l'acier est moins importante que dans la plupart des autres pays membres. La Hollande couvre environ les deux tiers de ses propres besoins en charbon et, dès l'achèvement d'une usine déjà en cours de construction, elle pourra couvrir environ la moitié de ses besoins en acier. On peut ajouter que, les prix de revient néerlandais de ces produits sont parmi les plus bas des six pays signataires du Plan Schuman.

Malgré tout cela, la participation à cette Communauté implique que les Pays-Bas devront, eux aussi, faire certains sacrifices et qu'ils auront à faire face à de nouveaux risques.

Aussi, à mon avis, la sympathie que le Traité vient de rencontrer précisément aux Pays-Bas, doit-elle être attribuée en premier lieu à des causes plus profondes.

Aux Pays-Bas le sentiment est très répandu que, pour l'Europe et les Pays-Bas, il n'y aura d'avenir prospère que si l'Europe réussissait à vaincre la division et le morcellement dans les domaines politique et économique. Si l'Europe veut continuer à jouer son rôle politique et économique dans le monde et rester fidèle à sa vocation mondiale, il faudra augmenter la productivité du vieux continent. Or, une plus grande efficacité de l'organisation sociale et économique de l'Europe et une plus grande productivité, ne sauraient être obtenues que si nous fondons la prospérité sur les bases solides d'un échange libre de marchandises, de services et d'individus. C'est ainsi que pourra se réaliser cette répartition internationale du travail qui, dans une très large mesure, constitue la force du nouveau monde dans la politique internationale.

La population des Pays-Bas est la plus dense du monde et quand un tel pays entre dans une Communauté qui est basée sur un marché commun comprenant 160 millions d'hommes, cela ne peut ne pas lui être favorable. Nulle part mieux qu'aux Pays-Bas, je crois, où la navigation, l'agriculture et l'industrie peuvent être considérées comme des éléments du commerce international, cette vérité n'est aussi bien comprise. La Hollande, située au croisement des routes mondiales qu'emprunte le commerce international, a conscience que son avenir serait fort limité dans un système qu'étoufferait un étroit nationalisme économique. Mon pays a toujours résisté à la tentation du protectionnisme en tant que régime de politique commerciale et cela aussi bien dans le passé, qu'au moment de la grande crise mondiale. Et en ce moment encore, il apparaît qu'aux Pays-Bas on sait reconnaître exactement, voire sentir comme par instinct, de quel côté se trouve l'intérêt néerlandais. On pourra certainement faire des objections, mais d'une manière générale on comprend que la tendance fondamentale de la communauté telle qu'elle est conçue, ne peut être que favorable à notre pays ; nous pensons même que si cette voie était abandonnée, le nationalisme économique renaîtrait en Europe, plus vigoureux qu'auparavant, de manière à enrayer tout développement futur des Pays-Bas dont — il ne faut l'oublier — la population est la plus dense du monde.

Quelles seront donc les conséquences de l'entrée en vigueur du traité instituant la Communauté Européenne du charbon et de l'acier pour l'économie néerlandaise ? Pour pouvoir répondre à cette question, il faut examiner la structure de l'industrie néerlandaise, autant celle qui fournit les produits couverts par le Traité que celle qui s'occupe de leur transformation.

Il a déjà été dit plus haut que la Hollande, bien qu'elle produise et le charbon et l'acier, se trouve, devant le fait qu'elle est tributaire, pour subvenir à la totalité de ses besoins, d'importations de l'étranger. Quoique, pris dans son ensemble, la Hollande soit donc un pays importateur de charbon et d'acier, elle est, en

revanche, exportatrice de quelques produits, notamment de fer brut et surtout de coke et cela sur une échelle qui n'est point négligeable. A côté de cette industrie productrice, la Hollande possède une importante industrie de transformation. Cette dernière revêt une importance particulière si elle est considérée à la lumière de la politique d'industrialisation, que le gouvernement néerlandais est obligé de suivre en vue de créer une possibilité d'emploi à sa population dense et toujours croissante.

Ce qui compte avant tout pour l'industrie de transformation c'est d'être approvisionnée en matières premières avec une régularité maxima et aux plus bas prix possibles. L'avantage qui résulte pour la Hollande de sa participation à la Communauté, provient du fait qu'à bref délai, et en premier lieu, en ce qui concerne l'approvisionnement et les prix, l'industrie transformatrice néerlandaise sera mise sur un pied d'égalité avec celle des autres pays. Notamment en temps de pénurie, c'est là un point important. En revanche en temps d'abondance, l'industrie transformatrice néerlandaise, si elle n'était pas liée par la communauté, pourrait s'approvisionner probablement à plus bas prix que cela ne sera le cas maintenant, la Haute Autorité ayant qualité pour fixer, en cas de besoin, des prix minima. Toutefois, le caractère non-protectionniste de la communauté qui a été affirmé explicitement, offre des garanties pour que ces prix minima n'aient pas une incidence défavorable sur la situation de l'industrie transformatrice néerlandaise. Ce caractère non-protectionniste est donc, pour les Pays-Bas, d'un intérêt vital. Dans le passé d'ailleurs, les producteurs néerlandais de charbon et d'acier n'avaient jamais bénéficié d'aucune protection, fait qui leur a permis d'obtenir des prix de revient très bas.

Par contre, les Pays-Bas font incontestablement un sacrifice du fait qu'ils ne pourront plus se servir de leur produit d'exportation « coke » dans leurs négociations économique-politiques avec les pays participants en vue d'obtenir certaines contre-parties importantes.

Un deuxième sacrifice, important lui aussi, que les Pays-Bas devront consentir aux termes du Traité réside dans le fait, que pendant la période transitoire qui s'étendra sur 5 années, ils auront à verser environ 20 millions au fonds de péréquation, fonds dans lequel on puisera les subsides dont bénéficiera notamment la Belgique pour rabaisser ses prix.

Comment tous ces facteurs joueront-ils dans la pratique, quelle sera l'évolution qu'entraînera l'application du Plan Schuman, il n'y a personne qui puisse le dire pour le moment. Il y a naturellement des aléas, et la communauté, pas plus qu'aucune œuvre d'homme, n'est parfaite.

Sans aucun doute, sa mise en application entraînera pour les Pays-Bas, comme pour tous les autres pays participants, des avantages et des désavantages. N'empêche ! Le peuple néerlandais, convaincu qu'une Europe unie est la seule base sur laquelle puisse être construit un avenir meilleur applaudit avec joie et confiance à l'adoption du Plan Schuman, qui est le premier pas menant à la création de cette Europe.